

# LA LETTRE DES PLAISANCIERS

MARS 2021



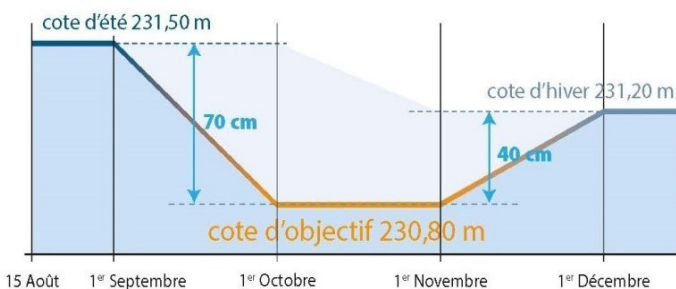
## LA BAISSÉ DU NIVEAU DU LAC :

La 2<sup>ème</sup> baisse du niveau du lac est programmée pour l'automne 2021.

Le processus de baisse sera identique à celui de 2017. Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre, le lac entamera doucement sa décrue de 70 cm. Du 1<sup>er</sup> au 30 octobre, le niveau sera maintenu à la cote exceptionnellement basse.

À partir du 1<sup>er</sup> novembre, la remontée du lac se fera en fonction des apports hydrométriques naturels pour atteindre la cote hivernale.

**Remarque :** selon les documents, vous pouvez rencontrer 2 chiffres différents désignant la cote basse du lac. Il s'agit en fait de la même cote mais déclinée selon 2 référencements différents : la cote 230,80 (ortho) = la cote 231,07 (NGF).



### Planning prévisionnel à retenir pour 2021 :

- **Avril 2021 :** certains bateaux ont un tirant d'eau qui sera certainement impacté par la baisse du niveau du lac. Chaque plaisancier concerné en sera averti individuellement.  
À noter : l'étude des places d'accueil provisoire est en cours de réalisation. Afin de ne pas surcharger inutilement le standard téléphonique, nous remercions par avance les plaisanciers de bien vouloir attendre la réception du courrier individuel avant d'appeler le Service des Ports.
- **Août 2021 :** les plaisanciers concernés par le déplacement de leur bateau seront informés de la place provisoire qu'ils devront rejoindre, avant le démarrage de la baisse du lac.
- **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine de septembre 2021 :** déplacement des bateaux sur leur place provisoire.
- **Décembre 2021 :** les plaisanciers seront invités à rejoindre leur place initiale, ce qui ne pourra se faire qu'en fonction de la remontée naturelle du niveau du lac.

**IMPORTANT :** nous attirons l'attention des plaisanciers titulaires d'un emplacement à l'année qu'il sera particulièrement capital cette année de nous informer, au plus tôt, de leur souhait de libérer leur place. Cette libération de place facilitera l'organisation du déplacement des bateaux.

## CANAL DE SAVIÈRES :

Pendant la baisse du lac, il sera conseillé de ne pas naviguer sur le canal de Savières, le batillage créé par le passage des bateaux étant préjudiciable à la stabilité des berges pendant cette période.

Enfin, il est important de rappeler que l'opération ne pourra se faire qu'en fonction de conditions météorologiques favorables. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site du Cisalb :

<https://www.cisalb.fr/baisse-exceptionnelle-niveau-lac>.

## LIBÉRATION DE PLACES :

Vous avez pu constater que le Service des Ports s'est doté, en 2020, d'un nouveau portail Web par lequel vous avez pu renouveler votre contrat d'amarrage, transmettre des documents et consulter votre dossier.

Ce système a également été utilisé pour la gestion des places d'escale à partir du 1er janvier 2021. En effet, depuis deux ans, la demande de places d'escale s'est fortement accentuée et a généré une liste d'attente de plus de 150 personnes. L'outil mis en place permet ainsi une gestion plus structurée des demandes.

Nous insistons auprès de vous, titulaire d'une place à l'année, pour que vous soyez sensibilisé par cette demande croissante et préveniez au plus tôt le Service des Ports de votre souhait éventuel de libérer votre emplacement. Nous vous remercions par avance de bien vouloir en informer la capitainerie par mail à [capitainerieaix@grand-lac.fr](mailto:capitainerieaix@grand-lac.fr). Cette information permettra d'offrir plus de possibilité aux plaisanciers en attente. Par voie de conséquence, il n'est plus possible désormais d'être à la fois titulaire d'une place annuelle et attributaire d'une place en escale.

**RAPPEL :** le règlement des ports prévoit, en son article 9, qu'un emplacement laissé vacant par son titulaire au-delà d'une semaine et non signalé au service, le met de fait à disposition. De même, la vacance de place autorisée pour un an ne peut être accordée pour deux années consécutives.

## RÉAMÉNAGEMENT PORT ET PLAGE DE CONJUX :

Les travaux de réaménagement du port de Conjux sont terminés et la plage est en cours de finition.

La construction de la capitainerie va démarrer ce printemps mais ce chantier n'impactera pas le fonctionnement du port ni de la mise à l'eau.



Vue aérienne du port



Extension du port de Conjux

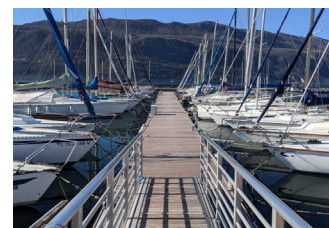


Aménagement paysagé avec réouverture du Biez

## REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES EN 2021 :

### Pontons au Grand Port

Tous les platelages des pontons du bassin Gerbault en face de la capitainerie ont été rénovés fin 2020. Cette remise à neuf de l'ensemble de la structure n'avait jamais été réalisée et permettra de sécuriser le déplacement des plaisanciers.



Station d'avitaillement actuelle

### Station d'avitaillement

La station d'avitaillement installée au Petit Port date des années 1995. En 2021, l'équipement et la zone de dépotage seront rénovés pour répondre aux nouvelles normes en vigueur.

Le remplacement de la pompe et du ponton actuel est prévu pour fin avril. Une consultation relative à l'exploitation de la station est également en cours.

**À RETENIR :** La CNR nous informe que les opérations de gestion sédimentaire franco-suisse APAVER (anciennes chasses du Rhône) interdiront la navigation sur le Rhône du 17 au 30 mai 2021 sous réserve de conditions météorologiques favorables.

## PLEIN PHARE !

• **Le salon du nautisme** sera reporté à 2022 en raison des aléas de la crise sanitaire.

Un projet de portes ouvertes nautiques les 10 et 11 avril 2021 est actuellement étudié par le Club des plaisanciers.

• **Le Lac en fête** est prévu le 25 juillet 2021. Pour plus d'informations : [www.salon.plaisaix.com](http://www.salon.plaisaix.com)

**Venez nombreux !**

